



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_061

Envoyé en préfecture le 25/05/2023
Reçu en préfecture le 25/05/2023
Publié le 25/05/2023
ID : 048-214800393-20230511-D_2023_061-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le onze mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : convention financière avec le Département pour le confortement des murs de soutènement de la RD32

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022_057 du 12 avril 2022 relative aux travaux de confortement des murs de parement de la RD32 et du Chemin du Lot au droit de la parcelle B 1766 ainsi que la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée avec le Département de la Lozère les 17 et 27 juin 2022.

Afin de permettre la rédaction de la convention financière correspondante, il indique que les travaux d'un montant de 291 691,45 € HT se répartissent comme suit :

- Commune : 152 988,97 €
- Département : 138 702,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ENTERINE cette répartition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière fixant la participation financière du Département à 138 702,48 €.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX